

## Formulaire de demande de permis pour aménager la rive (Travaux de stabilisation du bord de l'eau)

**Veillez sauvegarder ce formulaire sur votre ordinateur, puis le remplir à l'écran. Lorsqu'il sera rempli, transmettez-le à l'adresse courriel suivante : [action.environnement@laval.ca](mailto:action.environnement@laval.ca).**

À noter que les travaux de stabilisation **seront refusés** dans les cas suivants :

- Il n'y a pas de problématique d'érosion observable.
- Les travaux ont pour seul but d'ajouter un aspect plus esthétique au bord de l'eau.
- Le nouvel aménagement présente une pente plus abrupte que celle déjà en place.
- Les travaux visent à rehausser ou à égaliser le terrain (remblai).
- Il n'y a aucune insertion de végétation prévue au plan.

### PROCÉDURE POUR SOUMETTRE UNE DEMANDE

– **Demandeur** : La demande de certificat d'autorisation peut être faite par le propriétaire, par une compagnie ou par une autre personne mandatée par le propriétaire (dans ce cas, vous devrez fournir une procuration).

– **Délai de réponse** : Vous recevrez un premier appel de la part de l'employé municipal attribué au dossier au **plus tard deux semaines** après le dépôt de votre demande. Il n'est pas possible de donner un délai précis concernant l'approbation de la demande, puisque chaque dossier comporte des détails distincts qu'il faut prendre le temps d'analyser. À titre d'exemple, pour un dossier simple et conforme, dont toutes les informations nécessaires ont été fournies, le délai pour obtenir le permis sera approximativement d'un mois.

– Quand l'employé municipal communiquera avec vous, vous conviendrez d'une date d'inspection de votre terrain. Lors de sa visite, vous devrez lui remettre un chèque de **75 \$** pour les frais d'ouverture du dossier, accompagné de la **version originale signée** du formulaire.

### PIÈCES À JOINDRE AU COURRIEL AVEC LE FORMULAIRE ÉLECTRONIQUE REMPLI

- 1- **Certificat de localisation** : Si le certificat de localisation a plus de 10 ans ou qu'il est incomplet, certaines informations supplémentaires pourraient vous être demandées.
- 2- **Plan 1 – Aménagement actuel** : Coupe transversale des élévations et des profils (pentes) actuels, de la ligne des hautes eaux (LHE) ou de la ligne d'inondation 0-2 ans, et de la ligne d'étiage\*. S'il y a lieu, indiquez les murets ou les autres aménagements existants.
- 3- **Plan 2 – Implantation** : Plan de niveau (vue aérienne) des aménagements proposés.
- 4- **Plan 3 – Implantation** : Plan démontrant une coupe transversale des aménagements proposés, intégrant les données du plan 1 (profils ou pentes, aménagements existants, LHE et ligne d'étiage\*).

**Les plans doivent comporter les éléments suivants :**

- Type de pierres utilisées
- Zones de remblai et de déblai
- Informations sur la végétation existante : Indiquer les arbres et les arbustes présents. Chaque arbre situé dans la zone des travaux de plus de 5 cm de diamètre doit être mentionné au plan de façon précise avec son essence, sa taille et sa finalité (conservé ou abattu).
- Nouvelle végétation à planter : Indiquer les essences, la taille et le nombre de végétaux à inclure dans l'aménagement. Garantie (suivi) sur les végétaux plantés et plan pour le remplacement de ces végétaux en cas de mortalité la saison suivante.
- Autres matériaux utilisés (géotextile, semence, pieux, béton, etc.)

\* Les lignes suivantes doivent être représentées sur les plans (arpentées ou mesurées à l'aide d'un instrument précisant les niveaux ou l'altitude géodésique) : la LHE, la cote de crue de récurrence de 2 ans, ainsi que les cotes d'inondation de récurrence de 20 ans et de 100 ans. La référence des données utilisées pour les cotes de 2 ans, de 20 ans et de 100 ans et pour la LHE doit être spécifiée au plan, ainsi que l'outil utilisé sur le terrain, si le relevé n'a pas été effectué par un arpenteur.

**RENCONTRE PRÉLIMINAIRE**

Si vous avez des questions sur la marche à suivre ou les éléments à fournir pour obtenir votre permis, vous pouvez planifier une rencontre préliminaire avec un employé municipal, qui vous fera gratuitement des recommandations générales pour votre dossier.

Notez, toutefois, que les employés municipaux ne sont pas en mesure de fournir des détails sur la technique précise à utiliser pour l'aménagement de votre rive. Cette démarche doit être faite entre le propriétaire et son professionnel de l'aménagement (ingénieur, architecte paysagiste, etc.).

*Si la demande est faite par une personne mandatée par le propriétaire*

Nom du demandeur :

Compagnie :

Veillez remplir le formulaire de procuration disponible en ligne.

**COORDONNÉES DU DEMANDEUR**

Nom du propriétaire du terrain :

Adresse du terrain :

Numéro de cellulaire du demandeur :

Autre numéro de téléphone :

Adresse de courriel :

**DESCRIPTION DE LA RIVE DU TERRAIN**

Aménagement actuel :      Aucun : Rive naturelle avec arbustes et arbres      Muret en mauvais état à démolir      Autre, précisez :  
Aucun : Rive aménagée de pelouse

Type de pente :      Douce      Abrupte (angle de plus de 45 degrés)

Type de sol :      Sable      Argile      Mixte

Description de la problématique d'érosion (degré d'érosion, cause de l'érosion, glaces, racines à nu, etc.)  
Veuillez annexer des photos de la rive.

**TYPE DE TRAVAUX DE STABILISATION ENVISAGÉS**

Enrochement (perré)  
Aménagement d'un escalier de gabions  
Aménagement d'un matelas de gabions  
Aménagement d'un escalier de grosses pierres (*boulder*)  
Génie végétal  
Autre

**DESCRIPTION SOMMAIRE DES TRAVAUX**

Veuillez vous assurer d'indiquer les éléments suivants :

- Type de machinerie utilisée
- Échéancier préliminaire des travaux
- Étapes de réalisation
- Retrait de matériaux (Si des pierres ou de la terre sont excavées, comment seront-elles éliminées ?)
- Barrière anti-sédiments ou rideau de turbidité pour éviter les sédiments dans le cours d'eau
- Plantation et ensemencement
- Remise en état du site et suivi



*(Vous pouvez annexer des pages au besoin.)*

### DÉCLARATION DU DEMANDEUR

Le signataire déclare être le propriétaire ou le représentant autorisé par le propriétaire de l'adresse mentionnée précédemment et confirme que les informations contenues dans ce formulaire et dans les pièces jointes sont vraies et exactes. Le signataire s'engage personnellement ou au nom du propriétaire à se conformer aux règlements provinciaux et municipaux et à réaliser les travaux tels que décrits dans le formulaire et dans les pièces jointes.

Je m'engage à aviser la Ville à l'adresse [action.environnement@laval.ca](mailto:action.environnement@laval.ca) au moins 48 h avant le début des travaux.

Signature :

Lieu :

Date :

Nom en lettres moulées :

Il n'est pas nécessaire d'apposer une réelle signature sur cette version. Lors de la visite de l'inspecteur municipal, vous devrez lui remettre un chèque de 75 \$ (pour les frais d'ouverture du dossier) accompagné de la version originale signée du formulaire.

**La transmission de ce formulaire ne constitue en aucun cas une autorisation à commencer les travaux.**

Veillez transmettre le formulaire et les pièces jointes à [action.environnement@laval.ca](mailto:action.environnement@laval.ca).